



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



P705187



PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU DE
DEPOT: 5000
NAMUR.

ED-RESP. : A. Defaux 64 Rue Pépin 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL

N° 360. Mars 2019



LES SOLIDARITES QUI FONT « LA MAIN DANS LA MAIN »

SOMMAIRE

- P.2** ANDENNE- *Faire entendre notre point de vue*
Recours contre la loi fédérale instituant un statut pour les accueillants familiaux
- P.3** NAMUR- « *On n'est pas des pigeons* »
Un cadeau de 1000 € par an
Souquons ferme
Chanson de l'atelier REFLETS
- P.4** NAMUR- *Expo sur le Congo*
Comprendre le passé colonial de la Belgique
- P.5** CINEY-MARCHE-JEMELLE- *Enfin des jours meilleurs*
Après 30 ans de combats pour vivre dans un logement décent
- P.6** NOS DROITS- *SPF Sécurité sociale*
Les allocations pour personnes handicapées
- P.7** ANDENNE- *HORS CADRE*
« *Les sans noms* »
Un atelier en dehors de chez nous, mais à Andenne, cité de la derle blanche
- P.8** FEDERATION- *CA SE PASSE*
Ici et là on se mobilise

EDITORIAL

Notre journal « La main dans la main » que nous tenons dans... les mains est le fruit de tous ceux et celles qui participent à sa réalisation : réfléchir au contenu, écrire des articles, seul ou à plusieurs, écrire sur l'ordinateur, réaliser la mise en page, corriger, coordonner l'impression, plier le journal, étiqueter, le déposer à la poste, et le porter chez l'un et l'autre, le lire avec celui qui n'a pas pu apprendre à lire, en discuter, écrire un nouvel article... Toute une équipe et beaucoup de temps donné pour dire nos luttes, nos témoignages, nos analyses...

Le journal a aussi un coût. C'est donc aussi la solidarité financière qui permet qu'il existe. Bien entendu on participe, si on peut et à la hauteur que l'on peut. Nous le rappelons souvent, c'est cette participation solidaire qui permet que notre journal soit lu et partagé par un maximum d'entre nous.

Un point rouge ou vert sur votre journal ? Le point vert indique que vous avez déjà répondu favorablement à notre sollicitation d'abonnement inséré dans « La main dans la main » de décembre 2018. Le point rouge vous rappelle que vous pouvez toujours le faire.

Un grand merci à tous, contributrices et contributeurs en temps ou en argent.

Et longue vie à « La main dans la main ».

Jacques Fourneau

Que celui ou celle qui sait lire, lise et PARTAGE ce
JOURNAL avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE

ANDENNE

FAIRE ENTENDRE NOTRE POINT DE VUE...

RECOURS CONTRE LA LOI FEDERALE INSTITUANT UN STATUT POUR LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

POUR RAPPEL

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la nouvelle loi, qui nous inquiétait très fort, sur le statut des accueillants familiaux est entrée en vigueur. Sans contester l'intérêt majeur, pour tous, d'un statut légal pour les accueillants familiaux, nous regrettons que cette nouvelle loi ne respecte pas la place et le rôle prioritaires des parents et de la famille d'origine.

Cette loi a été construite sans aucune concertation avec les associations qui permettent aux plus pauvres de se rassembler et de construire une parole commune.

Une décision, en particulier, a retenu notre mobilisation : la possibilité pour les accueillants familiaux de saisir, dès la fin de la première année d'accueil, les droits fondamentaux des parents en assumant à leur place les décisions qui concernent les divers choix qui leur étaient réservés (soins médicaux, école, religion, quitter le pays, inscription dans des clubs, ...).

Ce mépris fondamental du droit est reçu avec la souffrance d'un profond mépris et d'une plus grande dépossession, du point de vue des familles qui résistent au quotidien à la grande pauvreté.

Ces choix induisant presque comme une évidence que les parents, puisqu'ils ne seront plus responsables des choix, perdront aussi le peu d'informations qu'ils recevaient sur le quotidien de leur(s) enfant(s). Un chemin redouté vers un modèle marginal de déclaration d'abandon et d'adoption.

En résistance, plusieurs associations de lutte contre la pauvreté présentes dans les diverses régions du pays (LST, ATD Quart Monde, RWLP, BAPN, Netwerk Tegen Armoede, Forum Bruxelles contre les inégalités) se sont rassemblées pour s'adosser, le 4 novembre 2017, au recours introduit par Me Jacques Fierens contre cette loi fédérale.

ARRET POSITIF

Ce 28 février, la Cour Constitutionnelle a rendu un arrêt positif. Le recours, qui a été soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'avait pas, elle non plus, été concertée, a retenu l'attention de la Cour et a été suivi. L'article de la loi est annulé.

C'est une grande victoire qui est le résultat de la mobilisation des plus pauvres, et d'un long combat qui est une chance pour toutes les familles. On ne touche pas à ce droit fondamental du lien parental entre les parents et les enfants, même en accueillant l(es) enfant(s) plus d'un an dans une autre famille. Cette décision de la Cour offre aussi une reconnaissance et une prise en compte de l'intérêt du point de vue des associations de lutte contre la pauvreté.

Voici la synthèse que nous envoie Maître Letellier qui a défendu nos intérêts :

« Cet arrêt annule l'article 10 de la loi attaquée, qui insère l'article 387octies dans la Code civil qui permet aux accueillants, à défaut de convention, d'obtenir du tribunal de la famille la délégation, y compris hors les cas d'urgence, de la compétence de prendre des décisions importantes concernant la santé, l'éducation, la formation, les loisirs et l'orientation religieuse ou philosophique de l'enfant. »

L'INTERET DE L'ENFANT, C'EST AUSSI LE LIEN AVEC SES PARENTS

La Cour considère que cette disposition n'est pas entourée de garanties suffisantes et porte une atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie familiale des parents et de l'enfant placé.

Selon la Cour, cette possibilité devrait être réservée à des circonstances particulières tenant à leur nature ou à leur gravité.

Pour le surplus, la Cour rejette le recours, estimant que le législateur fédéral n'a pas excédé ses compétences ni violé le principe de loyauté fédérale et en validant le principe selon lequel le tribunal de la famille ne peut refuser l'homologation des accords que s'ils sont contraires à l'intérêt de l'enfant.

Toutefois, la Cour rappelle expressément que l'intérêt de l'enfant (que le tribunal doit prendre en compte lors de l'homologation de cette convention) est de maintenir, dans toute la mesure du possible, l'effectivité du lien entre l'enfant et ses parents ou son tuteur, dans l'exercice de son droit aux relations personnelles, en tenant compte de ce que l'intérêt supérieur de l'enfant peut, selon sa nature et sa gravité, l'emporter sur celui des parents. »

L'équipe d'Andenne



Réalisation de l'Atelier Terre 2018 du CEC LST Andenne

NAMUR

**« ON N'EST PAS DES PIGEONS »
... UN CADEAU DE 1000 € PAR AN**

Le 31 janvier 2019, le Gouvernement wallon a approuvé l'octroi d'une prime pour aider à la location d'un kot pour les étudiant(e)s qui habitent à plus d'une heure de trajet de leur résidence habituelle.

Sans entrer dans les détails des divers aspects discriminatoires de ce projet, il semble important d'en épingle son caractère profondément inégalitaire. Dans l'état initial du projet, qui sera, semble-t-il revu, cette prime ne tient pas compte des revenus de la famille.

Par exemple elle serait aussi octroyée à un(e) étudiant(e) qui kote dans un appartement acheté par sa famille.

Il est clair que pour faciliter l'accès à des études supérieures ou universitaires, la location d'un kot constitue une barrière infranchissable pour de nombreuses familles de milieux populaires.

Mais avant même de parler d'aides financières pour le kot, il faudrait garantir un accès à tous à la scolarité. Il est en effet très clair que pour les familles les plus pauvres les coûts de la scolarité sont un terrible frein. Cette garantie d'accès à la scolarité pour tous exigerait d'agir sur d'autres facteurs qui participent à la redistribution. Renforcer les systèmes de bourses d'étude et en faciliter l'accès aux populations les plus pauvres.

Le faible pourcentage de jeunes issus de familles aux revenus modestes qui font l'université est une preuve des discriminations produites par l'école.

Dans nos lieux de rassemblement, on entend souvent dire : « Moi aussi j'aurais voulu faire des études mais c'est pas pour nous... mes parents n'avaient pas les moyens ».

Et, au-delà des moyens financiers, il y a le déracinement profond des enfants aux origines modestes produit par l'école.

SOUVENT, C'EST LA VIOLENCE DU MEPRIS ENCAISSE PAR LES ENFANTS LES PLUS PAUVRES QUI CONSTITUE ET ORGANISE LA PREMIERE DISCRIMINATION.

Luc Lefebvre

« SOUQUONS FERME »

Le Reflet s'est proposé de créer une chanson.

A partir de chansons qu'on aime, mais avec nos paroles, nos vies.

Nous avons choisi de nous baser sur la musique de Fiori, « chez nous ». Mais avant tout, nous avons écouté les paroles.

Vous voilà, quoi ? C'est étroit ? Pas de charabia « c'est une chanson pour tous les enfants qui n'ont pas un logement adapté, ceux qui sont dans des logements trop petits ou pas d'espace pour se défouler, ceux qui sont sans logement ».

On faisait le tour de la terre A chaque étage, solidaires Fiori raconte son histoire, il vient des cités de Marseille, là où il vivait il y avait 70 nationalités. « Moi aussi je vis dans une cité depuis presque 20 ans. Je trouve qu'il y a moins de solidarité qu'avant. Moins de contacts pour les enfants. Comme le dit la chanson, c'est le même soleil, le même ciel mais on ferme les portes à double tour.

Vous là-bas vous irez là, bâtiment 23 s'il n'a pas choisi de vivre dans cet endroit, « nous non plus, on n'a pas demandé à vivre comme on doit vivre ».

C'est ici qu'ont poussé nos ailes Fiori a un bon souvenir de son enfance dans les cités. Jj Goldman, dans une chanson, parle aussi des ailes, il dit « envole-moi ». S'envoler, s'échapper, s'échapper de cette misère, de cette fatalité. Et continuer de vivre décemment. On a tous envie de vivre décemment. On en a besoin. On a cette envie de s'évader pour un monde meilleur. On peut s'évader physiquement, « je marche, je marche, je m'évade ☺ ». Certains le font psychiquement tellement c'est dur, « je me suis rendue compte que je marchais au point de courir. Comme s'il y avait toujours quelque chose derrière moi, comme si je devais m'échapper. Quand je m'en suis rendue compte, j'ai commencé à aller moins



vite, ça va mieux ». « J'ai parfois peur quand j'ai mes petits-enfants avec moi. Comme si quelqu'un allait venir voir, regarder la manière dont je suis avec eux, me juger. Peur que je doive encore me justifier. » « T'essaies d'aller de l'avant, mais mon passé me rattrape ». Et certains se donnent même la mort.

Fiori raconte ses journées, le regard des autres... « Le regard des autres qu'on sent sur nous, il y a des gens qui nous traitent d'inutiles... », « On essaie d'avancer, mais on est toujours critiqués, par les autres, par les lois ». « Parfois, j'ai l'impression qu'on prépare un nouveau génocide sur des gens comme nous. Tuer avec des bombes ou tuer lentement les gens, c'est toujours tuer. », « Nous obliger à vivre comme on vit », « d'après les intellectuels, les textes, il faudrait ci, il faudrait ça... mais on ne nous laisse pas essayer de vivre », « au fait, pour eux, on est les encombrants, les déchets ». Heureusement, l'homme peut se relever. Savoir se relever ! Montrer notre dignité ! Même si on nous dit qu'on est ça ou ça ou ça, on y va.

Les portes ouvertes et l'espoir Sa chanson, c'est un message, un espoir que tout le monde peut vivre ensemble. On peut toujours faire quelque chose pour que ça aille mieux. Se relever.

Ensemble il faut faire bouger les choses.

Le bonheur si toi aussi me considères
Si tu me vois comme je suis, et me regardes
Tel que je suis laisse-moi vivre debout
A bout je m'embrouille et je déraille

Les cris d'enfants sans ces bras qui réchauffent
Un pion sur damier social, on me déplace
A bas les étiquettes, je suis comme je suis,
Malgré l'indifférence glaciale

**Regardez-nous, nous sommes là
A bras le corps, on prend nos vies
Tous ensemble, nous combattons
Pour moi pour toi pour nos enfants**

**Ecoutez-nous, ça gronde en nous
Ça gronde toujours autour de nous
Notre révolte est notre force
C'est mes galères, mais j'tiens debout**

Je titube seul sur le fil de l'absence
Je touche le fond appel d'air vers mains tendues
Je les cherche, envie de les saisir
Respirer enfin, le cœur battant

Toujours je relève la tête
Aux autres comme moi, je dis « reviens »
Aux oiseaux j'confie des messages de paix
Quitter cette cage sans barreaux

**Regardez-nous, nous sommes là
A bras le corps, on prend nos vies
Tous ensemble, nous combattons
Pour moi pour toi pour nos enfants**

**Ecoutez-nous, ça gronde en nous
Ça gronde toujours autour de nous
Notre révolte est notre force
C'est mes galères, mais j'tiens debout**

Nous avons peur, jours sans fin, dos courbés
Fausses promesses, regards fuyants, solitude
Rires osés autour d'un café, douce chaleur
Forces révoltées, différences affirmées

Pour tous, ce qu'il faut pour vivre bien
Précieuse révolte, tous solidaires
À bout de bras, nos destins,
Nous bâtissons, en vo-lon-taires

**C'est ma galère, je souque ferme
Tirez avec moi à bout de bras
Pour des êtres libres et égaux
En dignité et en-en-enn droooits**

**Ecoutez-nous, ça gronde en nous
Ça gronde toujours autour de nous
Notre révolte est notre force
C'est mes galères, mais j'tiens debout**

Chanson de l'atelier REFLETS,
sur la musique de Fiori « chez nous »

"VOTRE CONGO"

UN GROUPE DE MILITANTS DE LST EST ALLÉ VISITER UNE EXPOSITION SUR LA COLONISATION DU CONGO (AU CAL À NAMUR) LE MARDI 12 FÉVRIER DERNIER

Cette matinée a été l'occasion de comprendre un peu mieux le passé colonial de la Belgique et les conséquences qu'il a eu sur tout un peuple : que ce soit au niveau de ce qui était imposé aux habitants mais aussi au niveau des idées, des préjugés véhiculés sur les « Noirs » et qui persistent encore aujourd'hui.

PETIT BOUT D'HISTOIRE...

Nous avons commencé par regarder un film d'une trentaine de minutes qui permettait de resituer la chronologie des événements.

A travers une série de photos, d'images, d'affiches et de documents sonores qui datent de la période où Léopold II, roi des Belges, colonisait le Congo, nous ouvrons les yeux sur la propagande qui était faite pour donner une image, faussée, des congolais et de leur pays. Des images qui montrent que le peuple congolais a besoin d'être civilisé, qu'ils sont des sauvages à éduquer, que les « Blancs » apportent la bonne parole, les bonnes manières de faire, ... Et le peuple congolais n'a plus droit au chapitre.

Nous avons eu pour consigne de relever des éléments, dans le documentaire, qui nous interpellent. Dès les premières minutes, les crayons relèvent des mots, des phrases, des situations qui nous questionnent. Patricia retiendra les coups de bâtons, les villages de nègres, le terme « sauvages », le classement par « types » ... Une autre militante revient sur certaines phrases : « *Il veut une colonie pour exploiter* », « *Gagner de l'argent sur leur dos* », ... Avec cette colonie, « *Enfin, la Belgique joue dans la même cour que les grandes puissances.* ».

Nous sommes choqués par certains propos et certaines pratiques de la colonisation (propagande, stéréotypes véhiculés, mise en scène de villages nègres pour le public belge, ...). C'est l'appropriation d'un territoire et d'un peuple pour le civiliser, pour utiliser ses habitants lors des expositions universelles, pour exploiter les ressources naturelles. C'est aussi l'exploitation des richesses d'un pays pour servir les intérêts de Léopold II et de la Belgique.



SE METTRE DANS LA PEAU DE...

Après un tour de table pour voir les mots que nous avons notés, l'animatrice nous propose de participer à un atelier d'écriture. Elle nous invite, après tout ce que nous avons vu et entendu, à nous mettre dans la peau d'un colonisé ou d'un colonisateur. A nos crayons !

(Si j'étais colonisé / Si j'étais colonisateur) :

« (...) *Ces blancs sont arrivés dans mon village comme des seigneurs, des princes. Ils sont riches, ils ont un Dieu avec eux.* » **Isabelle**

« *Je détesterais être exhibée lors d'expos coloniales ou universelles. (...) Je ferais avec d'autres colonisés tout pour que le peuple colonisé retrouve sa liberté par leur indépendance.* » **Valérie**

« *Je ne supporterais pas qu'on ne me demande pas mon avis.* » **Michel**

« *Je me sentirais méprisée, j'aurais l'impression d'être rien, inexistante, j'aurais envie de me révolter.* »

Chantal

« *C'est à ça qu'on nous résume ? Des types de... C'est à ça qu'on nous résume ? Des sauvages ? Mais qui sont-ils ? Qu'ont-ils de plus que nous ?* » **Pauline**

« *Je me sens colonisée car on nous impose tellement de choses, tous ces contrôles en vivant dans la pauvreté (...). En ayant vu ce documentaire, on aurait peur qu'eux, en venant chez nous, nous fassent subir la même chose (...).* » **Patricia**

Le profit de quelques-uns aux dépens de beaucoup d'autres : un mécanisme que l'on retrouve encore aujourd'hui. Pourtant, des révoltes il y en a eu et il y en a encore : des gens qui résistent et qui se battent pour retrouver leurs droits, leur dignité, leur place de citoyen... ils sont nombreux. Partout. Tout le temps ! Mais voilà, les révoltes sont passées sous silence car elles empêchent certains de continuer à s'enrichir sur le dos de milliers d'autres. Notre campagne transparente met en avant le fait qu'on rend transparente et inexistante une grande partie de la population et rappelle aussi l'importance de se mettre ensemble, de se soutenir et de s'unir pour faire bouger les choses.

ENFIN DES JOURS MEILLEURS **CINEY—MARCHE—JEMELLE**

APRES 30 ANS DE COMBATS POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT DECENT

UN TOIT SUR LA TETE

Quand j'étais enfant, on n'avait déjà pas facile à se loger. Mes parents ont souvent dû déménager et se battre pour garantir un logement à notre famille.

Quand je retourne dans mes souvenirs, je me dis que ça a été la même chose pour moi !

Je me suis mariée à 21 ans. On a pu acheter une maison à Rochefort et on y est resté quelques années. Mais il y avait de gros problèmes d'humidité et beaucoup trop de travaux à faire. Ceux qui nous l'ont vendue nous avaient menti sur l'état de la maison. On a dû la revendre.

A partir de ce moment, on en a habité des logements ! Mais c'était toujours des logements petits et en mauvais état. Souvent il y avait des problèmes d'humidité et même parfois il y pleuvait ! Et pourtant, ce n'était pas des logements bon marché, mais on n'avait pas le choix, fallait bien avoir un toit sur la tête...

DEMENAGER, 1 FOIS, 2 FOIS... 10 FOIS !

On n'est jamais resté plus de 3 ans dans un logement, souvent moins. Soit le logement était trop insalubre et ce n'était vraiment pas tenable. Soit nous étions en conflit avec le propriétaire qui ne voulait pas faire les travaux.

Nous avons parfois subi les pressions de certains propriétaires. Une fois, comme nous en avions assez de nous laisser faire, on a fait venir la Région wallonne pour l'insalubrité. Mais on n'a pas su faire valoir nos droits parce que le propriétaire avait le bras long. Finalement, on s'est fait expulser.



Prise de parole Place de l'Ange à Namur.
Le 17 octobre 2018

Une seule fois, j'ai eu une belle maison. Elle était grande et en bon état. J'y étais bien. De plus, j'avais une très bonne entente avec les voisins... Mais le propriétaire a vendu et on a dû partir, une fois de plus.

Toujours changer de maison, c'est pesant. Il y a l'inquiétude de ne pas retrouver autre chose. Souvent, on ne sait pas garder nos meubles, parce qu'ils ne s'adaptent pas à la taille du nouveau logement. On doit chaque fois demander des coups de main ou payer très cher une société qui s'occupe des déménagements.

Et puis parfois, quand on doit partir dans l'urgence, on ne sait pas tout reprendre, on perd des choses auxquelles on tient, des photos, des souvenirs...

**On n'avait pas le choix,
fallait bien avoir
un toit sur la tête !**

SE FAIRE HEBERGER :

C'est souvent arrivé qu'entre deux logements on se retrouve plusieurs mois sans rien. Heureusement il y a eu la famille ou des ami(e)s qui ont bien voulu nous héberger.

On a par exemple dû vivre deux mois dans une caravane qui appartenait à ma mère. D'abord chez elle mais les gendarmes nous ont fait partir. On est alors parti chez un de mes frères avec la caravane.

Mais être hébergé, ça ne dure jamais longtemps. Il y a vite des problèmes qui arrivent.

Souvent le logement est trop petit, on est les uns sur les autres et ça provoque des conflits. Souvent aussi, la cohabitation entraîne la diminution des revenus.

Et parfois, certaines personnes qui hébergent profitent de notre faiblesse et nous réclament de l'argent en contrepartie...

**Ce qui me fait le plus peur, c'est
de me retrouver à la rue !**

LE PLUS DUR, LA RUE...

Il y a quelques années, je me suis séparée de mon mari. J'ai dû retrouver un logement, mais dans le privé avec un petit revenu c'est très difficile.

Certains propriétaires profitent vraiment de notre faiblesse. Un jour, dans l'urgence j'ai dû louer un appartement. En fait, c'était un garage qui avait à peine été aménagé. C'était très petit et je payais 400€ sans les charges. Suite à des problèmes avec la propriétaire et des personnes que j'hébergeais, j'ai dû m'enfuir et j'ai tout perdu mes meubles, ma TV, ma machine à laver, mes papiers, mes photos.... Par la suite, la propriétaire n'a rien voulu me rendre.

J'ai à nouveau été hébergée pendant plusieurs mois. Mais finalement, je me suis vraiment retrouvée à la rue ! Heureusement que j'ai pu dormir une nuit ou l'autre chez des ami(e)s et chez une de mes nièces, parce que le reste du temps, je dormais à la gare. Ce n'est pas gai de se retrouver là ! Il faut attendre que les gens partent pour se coucher sur un banc, on a peur, il fait froid...

ENFIN CHEZ MOI !

Ça a été très dur pour moi de me retrouver à la rue. J'ai dû demander de l'aide au CPAS. L'assistante sociale m'a refusé plusieurs logements parce qu'ils étaient trop chers, j'ai parfois raté de belles occasions.

Après environ un mois, j'ai pu entrer dans une maison d'accueil. J'avais 2 petites pièces pour vivre et la douche était en commun. Je donnais quand même 360€/mois charges comprises. Et puis il y avait du bruit, des bagarres et beaucoup de contraintes...

Enfin, depuis un an j'habite dans un logement social. Je suis soulagée, je ne dois plus me tracasser, j'ai un logement !

Au début j'ai quand même eu dur parce que c'est fort petit et il y a pas mal de problèmes de voisinage. De plus, quand je suis entrée dans le logement, il y avait plusieurs choses qui n'allaient pas au niveau de l'électricité, une fuite d'eau... Malgré cela, je me sens mieux, plus calme. Je me sens enfin chez moi !

Carole

NOS DROITS

LES ALLOCATIONS POUR PERSONNES HANDICAPEES

Le Service Public Fédéral sécurité sociale (qu'on appelait avant « la Vierge Noire » est chargé d'accorder deux types d'allocations aux personnes handicapées, séparément ou cumulées :

- l'allocation de remplacement de revenu (ARR).
- l'allocation d'intégration (AI).

QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?

Le Service Public Fédéral sécurité sociale (SPF) accorde les allocations en fonction de la situation de la personne d'une part, la composition de son ménage, d'autre part ses revenus.

Si un élément neuf intervient, il est important que le SPF en soit rapidement informé pour, le cas échéant, modifier le montant des allocations versées, ou éventuellement les supprimer.

Il est important que le SPF soit rapidement informé car si l'élément neuf entraîne une réduction du montant des allocations, il y a un risque de devoir rembourser le trop-perçu, à compter du premier jour du mois qui suit l'élément nouveau.

En cas de modification de l'état civil (mariage, divorce, décès du conjoint), il n'y a pas de démarche particulière à effectuer : l'administration communale en est avertie, le Registre national (RN) est actualisé, et le SPF a accès aux mentions figurant à la Banque carrefour de la sécurité sociale et reçoit donc l'information par ce biais.

En cas de modification de la composition de ménage (une personne se fait domicilier avec la personne handicapée, ou une personne de son ménage est radiée d'office), il faut le signaler au SPF dès que possible.

En cas de modification des revenus de la personne handicapée ou d'un membre de son ménage, il faut également contacter le SPF dès que possible et expliquer le changement et la date de ce changement.

Il est également important de signaler au SPF la date à partir de laquelle on n'a plus d'allocations familiales pour un enfant de moins de 25 ans, ou à partir de quand on ne paie plus ou on ne reçoit plus de pension alimentaire pour un enfant de moins de 25 ans.

COMMENT CONTACTER LE SPF

- Via le formulaire de contact sur le site web du SPF

(<https://handicap.belgium.be/fr/contact/formulaire-de-contact.html>)

- Par téléphone : 0800.987.99 (n° gratuit), accessible lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

- Par courrier : Service Public Fédéral Sécurité Sociale, Direction générale Personnes handicapées, Boulevard du Jardin Botanique, 50 bte 150, 1000 Bruxelles

QUE FAIRE EN CAS D'AGGRAVATION DE LA SITUATION DE SANTE ?

Si l'état de santé s'aggrave, il est important d'introduire une nouvelle demande, avec de nouveaux documents médicaux à l'appui, pour solliciter une révision des allocations accordées jusqu'ici

La nouvelle demande peut être introduite par la personne elle-même, via l'application MY HANDICAP sur le site web du SPF : <http://www.myhandicap.belgium.be/>

Il faut se munir de sa carte d'identité électronique et de son code PIN. Il est essentiel d'indiquer sur le formulaire le nom de son médecin-traitant.

Sinon, il est toujours possible de passer par son médecin-traitant, qui évaluera l'aggravation du handicap et aidera à effectuer les démarches pour introduire la nouvelle demande au SPF.

Le service social de la Mutuelle, le CPAS ou l'administration communale peuvent également aider à réaliser les démarches.



Hors Cadre

« LES SANS NOMS »

ANDENNE

UN ATELIER EN DEHORS DE CHEZ NOUS, MAIS À ANDENNE, CITÉ DE LA DERLE BLANCHE

Un projet énorme, trop ambitieux sans doute, comme on le constatera dans la rencontre d'évaluation, au terme du chemin.

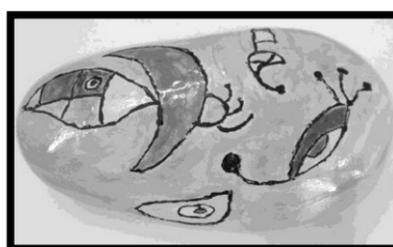
Mais une superbe aventure, chez et avec Sonia, et une équipe qui se donne à fond. Pourtant, pour une part d'entre nous, c'est vraiment une découverte.

Au programme, deux propositions avec la mise en œuvre de différentes techniques ; et une mobilisation maximale de la créativité de chacune et chacun.

Et puis, pour éveiller l'audace, Miro est retenu comme source d'inspiration. Différentes reproductions de ses œuvres nous accompagneront comme une oasis dans le désert de la terre blanche.

On sera une dizaine à relever le défi avec passion.

Premier moment, comme un itinéraire dans le sable, des galets. Autant de messages, éveilleurs de sens.



Second moment, les « sans-noms ». Il y a eu les « santons » qui témoignaient bien de la place de chacun et de son importance dans la cité. Nous avons retenu l'idée, mais avec une orientation nouvelle que chacun a le même poids, la même importance, la même dignité. Nous avons donc construit différents personnages avec, pour chacun, le même poids de terre, soit 400 gr.

La balance était précise. Et puis, il y a eu la manipulation, la décoration, et enfin la cuisson.

Tous sont très différents mais ils ont le même poids. C'est un merveilleux village, les « sans noms ».



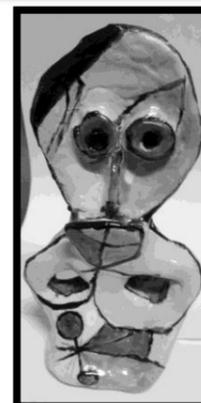
Quelques témoignages :

Colette : « Je suis contente d'avoir découvert l'atelier. C'est un moment très passionnant. Je ne me pensais pas capable de faire du Miro. Je n'avais jamais touché la terre avant. »

Michèle : « C'est quelque chose de tout nouveau pour moi. Je me disais que je n'étais pas très... je ne me sentais pas très... terre... Et puis, j'ai vu l'évolution entre le premier et dernier travail. C'est intéressant de découvrir de nouvelles choses. »

Fabian : « Cela me détresse. J'aimais bien ce qui était créatif, laisser aller l'imagination. »

Sonia : « On arrive à trouver une sérénité en sortant de l'atelier. En entrant, on a tous ses soucis et quand on ressort, on est détendu, différent ! »



Les « sans noms » façon Miro ou non.

Les participants de l'atelier

ÇA SE PASSE

Assemblée des militants à Rochefort

	<i>Inter-journal</i>		<i>Atelier famille</i>				
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
				01	02	03	
	04	05	06	07	08	09	10
MARS	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31
		<i>Agora</i>		<i>Atelier écriture</i>		<i>Le fil</i>	

Une délégation se rend au conseil communal de Namur.

Et surtout...

Les caves : A Namur, les mardis 12 et le 26 mars. A Andenne, le mardi 5 et le 19 mars. A Rochefort, le lundi 11 mars. A Fontaine, le vendredi 8 et 22 mars.

L'ATELIER : à Andenne les mardis et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les samedis 9 et 23 mars 2019. **L'ATELIER REFLETS** les lundis après-midi. **L'ATELIER ÉCRITURE** vous donne rendez-vous à Namur le jeudi 21 et 28 mars 2019 à 13h.

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi matin à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis.

Nous sommes également tous les mercredis au Quartier des Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

STOP AUX INÉGALITÉS SOCIALES !

C'est todi li p'tit qu'on spotche (*), entendons-nous si souvent. Cette affirmation n'a jamais été aussi vraie qu'aujourd'hui : les inégalités augmentent, le fossé se creuse entre ceux qui sont privés de tout et ceux qui s'accaparent richesses et pouvoir.

Dans le cadre des élections de mai 2019, nous diffusons largement un plaidoyer qui est enraciné dans les résistances à la misère de cette part croissante de la population réduite à la survie. Nous y mettons en évidence quelques éléments qui nous semblent essentiels pour garantir une sécurité d'existence à toutes et tous, gage d'une citoyenneté entière et reconnue mais aussi des propositions pour une société plus juste et équitable.

La présentation de ce plaidoyer à découvrir dans le journal d'avril 2019 !

* C'est toujours le petit qu'on écrase.

http://www.mouvement-lst.org/documents/2019-02_LST_Stop%20aux%20inegalites%20sociales_Plaidoyer.pdf



Stop aux inégalités sociales !

Plaidoyer du Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST) à l'occasion des élections de mai 2019



« LA MAIN DANS LA MAIN »
Le Quart Monde en mouvement

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises
De Ciney-Marche-Jemelle : Carole, Chantal
De Namur : Andrée, Cécile, Jacques, Luc, Pauline, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi.

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl – Tél : 085/84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche – Tél. : 0486/333617
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois Rue de l'Esclopperie, 1,
7040 Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur-Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).



CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG